

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-418-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie, des tableaux *Indicateurs clés de performance (ICP)* pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne/Bois-des-Filion/Sainte-Anne-des-Plaines (QG), pour la période du 1<sup>er</sup> février au 29 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	1 <sup>er</sup> mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 29 février 2024.</p> <p>(N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2024-02)</p>

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 29 février 2024.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN: cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date: 2024.04.30 17:14:02 -0400

\_\_\_\_\_  
Direction générale

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	1 <sup>er</sup> mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 29 février 2024.</p> <p>(N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2024-02)</p>

## CONTENU

### Mise en contexte

La Direction du génie a développé un outil de gestion de projet, soit un rapport d'indicateurs clés de performance (ICP), afin de rapporter une valeur mesurable qui démontre à quel point les projets majeurs atteignent efficacement leurs objectifs.

Le rapport ICP sera distribué mensuellement et servira de rapport sur l'état d'avancement global des projets, mettant ainsi en évidence l'état actuel des principaux éléments en cours de projet, y compris l'avancement des projets, l'échéancier directeur des projets, l'état des contrats en cours et les implications financières.

### Historique des décisions

#### 20 décembre 2023 – 628-12-2023

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10073).  
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10102).

### Description

La Direction du génie a préparé les rapports des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 29 février 2024.

Le prochain rapport ICP couvrira la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 mars 2024.

### Justification

La Direction du génie a développé l'outil de gestion de projet, qui rendra compte sur l'état d'avancement global des projets ci-haut mentionnés et des projets majeurs en cours sur une base mensuelle.

### Aspects financiers

Non applicable.

### Calendrier et étapes subséquentes

Non applicable.

## PIÈCES JOINTES

- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 29 février 2024 pour le projet de la StaRRE;
- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 29 février 2024 pour le projet du QG;
- Fiche PTI 10073;
- Fiche PTI 10102.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement par  
Giovanni Carriero  
Date: 2024.04.17  
09:07:59-04'00'

Date : 17/04/2024

**Giovanni Carriero, ing., PMP**  
Coordonnateur – Grands projets d'infrastructures  
Direction du génie

### Co-responsable du dossier :



Érick Forgues  
2024.04.17  
10:01:35-04'00'

Date : 17/04/2024

**Érick Forgues, architecte**  
Coordonnateur – Grands projets immobiliers  
Direction du génie

### Endosseur :



Signé numériquement par  
Marc-André Thériberge  
Date: 2024.04.29  
14:08:22-04'00'

Date : 29/04/2024

**Marc-André Thériberge, ing.**  
Chef de division – Infrastructures  
Direction du génie

### Approbateur :



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2024.04.29  
15:41:38-04'00'

Date : 29/04/2024

**Michel Imbeault, ing.**  
Directeur  
Direction du génie

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-419-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, des sommaires des subventions versées aux organismes pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2024, du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024 et du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'alinéa 2 de l'article 35 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	11 juin 2024
<b>Objet</b>	Dépôt des listes des subventions versées aux organismes pour les périodes du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier, 1 <sup>er</sup> au 29 février et du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2024

## IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte de l'information et déposer au conseil municipal la liste des subventions versées aux organismes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024.

Signataire :

**Dufresne**  
**Sylvain**  
Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.04.30 09:12:20 -0400

Date : \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	11 juin 2024
<b>Objet :</b>	Dépôt des listes des subventions versées aux organismes pour les périodes du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier, 1 <sup>er</sup> au 29 février et du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2024

## CONTENU

<b>Mise en contexte</b>
<p>Annuellement, une liste des subventions, dons et commandites versés aux organismes est déposée au conseil municipal par la Direction du loisir et de la vie communautaire (DLVC) en collaboration avec la Direction des relations avec les citoyens et des communications.</p> <p>Mensuellement, une reddition de comptes doit également être déposée au conseil municipal par la DLVC, soit la liste des subventions versées aux organismes.</p> <p>Ceci en vertu de l'article 35, alinéa 2 du règlement 748-5, relatif à la délégation de pouvoir et de suivi et contrôle budgétaire présentement en vigueur.</p>
<b>Historique des décisions</b>
N/A
<b>Description</b>
<p>La DLVC a préparé trois sommaires des subventions versées aux organismes pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 janvier, 1<sup>er</sup> au 29 février et du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 qui se retrouvent en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.</p>



## Justification

En vertu de l'article 35, alinéa 2 du règlement 748-5, la DLVC a procédé à une reddition de comptes de toutes les subventions émises pour la période concernée.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- Sommaires des subventions du 1<sup>er</sup> au 31 janvier, 1<sup>er</sup> au 29 février et 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024.


## SIGNATURES

Responsable du dossier :

\_\_\_\_\_  
**Olivier Provost-Marchand, chef de section**  
**Direction du loisir et de la vie communautaire**

Date : \_\_\_\_\_

Approbateur :

 Signé numériquement par  
Jean-François Lévesque  
Date : 2024.04.30  
09:05:58 -04'00'  
\_\_\_\_\_  
**Jean-François Lévesque, directeur**  
**Direction du loisir et de la vie communautaire**

Date : \_\_\_\_\_

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-420-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif nomme madame Julie Potvin, conseillère principale SIRH à la Direction des ressources humaines, à titre de membre votant au comité de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne, en remplacement de madame Caroline Dubeau, et ce, à compter du 16 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Désignation des membres votants représentants de l'employeur des comités de retraite de la Ville de Terrebonne ainsi que de leurs présidents – Cinq (5) régimes de retraite des employés (policiers, cadres, cols bleus, cols blancs et pompiers)

### IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif nomme Julie Potvin, conseillère principale SIRH à la Direction des ressources humaines, à titre de membre votant du comité de retraite des pompiers, et ce, à compter du 16 mai 2024.

**Signataire :**

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Direction générale adjointe,  
email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca  
2024.05.14 07:58:00 -0400

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Désignation des membres votants représentants de l'employeur des comités de retraite de la Ville de Terrebonne ainsi que de leurs présidents – Cinq (5) régimes de retraite des employés (policiers, cadres, cols bleus, cols blancs et pompiers)

## CONTENU

### Mise en contexte

Les comités de retraite de la Ville de Terrebonne sont composés de trois (3) employés qui sont nommés représentants de l'employeur désignés dont l'un (1) d'entre eux agit à titre de président.

### Historique des décisions

#### **2024-04-3 CE-2024-287-DEC**

Désignation des membres votants représentants de l'employeur des comités de retraite de la Ville de Terrebonne ainsi que de leur président pour un (1) des cinq (5) régimes complémentaires de retraite (RCR) des employés (cols blancs), à compter du 4 avril 2024.

#### **2023-02-15 CE-2023-87-DEC**

Désignation des membres votants représentants de l'employeur des comités de retraite de la Ville de Terrebonne ainsi que de leur président pour quatre (4) des cinq (5) régimes complémentaires de retraite (RCR) des employés (cols blancs, cadres, cols bleus et policiers), à compter du 16 février 2023

#### **2023-08-23 CE-2023-711-DEC**

Désignation des membres votants représentants de l'employeur des comités de retraite de la Ville de Terrebonne ainsi que de leur président pour quatre (4) des cinq (5) régimes complémentaires de retraite (RCR) des employés (cadres, cols blancs, policiers et pompiers), à compter du 24 août 2023

## Description

Le comité de retraite est chargé de l'administration générale du Régime complémentaire de retraite (RCR) et veille à l'application des dispositions des lois applicables et du régime de retraite. Son rôle est différent de celui du promoteur.

Il ne décide pas du type de régime ni du niveau de communication, mais doit exercer plusieurs fonctions, notamment :

- Administrer le RCR.
- Établir une *Politique de placement*.
- Surveiller les rendements de la caisse de retraite et la conformité des placements.
- Surveiller les entrées et les sorties de fonds.
- Faire préparer les rapports prévus à la loi.
- Choisir les prestataires de services.
- Faire des recommandations au promoteur.
- Se doter d'un règlement intérieur qui régit son fonctionnement et sa gouvernance.

## Justification

Suite à la démission de l'employée qui siégeait au sein du comité de retraite des pompiers, il y a lieu de nommer un (une) remplaçant(e).

Ci-dessous, le détail du remplacement et de la nomination :

- De nommer Julie Potvin, conseillère principale SIRH à la Direction des ressources humaines, à titre de membre votant, du comité de retraite des pompiers, et ce, à compter du 16 mai 2024.

→ Remplace *Caroline Dubeau*

## Aspects financiers

Aucun

## Calendrier et étapes subséquentes

NA

## PIÈCES JOINTES

- Liste des membres votants représentants de l'employeur des comités de retraite de la Ville de Terrebonne.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



2024.05.13  
16:50:31 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Caroline Brassard, adjointe administrative**  
**Direction générale**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-421-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Keven Létourneau à titre de contremaître à l'atelier mécanique, à la Direction des travaux publics, à compter du 10 juin 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

**QUE** le salaire de monsieur Létourneau soit fixé à l'échelon 3 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de l'embauche de Keven Létourneau, contremaître à l'atelier mécanique, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics, à compter du 10 juin 2024.

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'embauche de monsieur Keven Létourneau à titre de contremaître à l'atelier mécanique, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 10 juin 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de monsieur Keven Létourneau soit fixé à l'échelon 3 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.04.30 15:44:30 -0400

**Date :** \_\_\_\_\_



<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de l'embauche de Keven Létourneau, contremaître à l'atelier mécanique, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite de la création d'un 2<sup>e</sup> poste de contremaître à l'atelier mécanique, à la Direction des travaux publics, nous avons procédé à l'affichage interne et externe de celui-ci à la Direction des travaux publics.

### Historique des décisions

### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Keven Létourneau à titre de contremaître à l'atelier mécanique, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 10 juin 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Létourneau est fixé au 3<sup>e</sup> échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### Justification

Deux (2) personnes de l'externe ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et d'un (1) représentant de la Direction des travaux publics. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent l'embauche de monsieur Keven Létourneau pour pourvoir le poste de contremaître à l'atelier mécanique.

## Aspects financiers

Poste budgétaire : 1970000000000021410000000970001

## Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le lundi 10 juin 2024.

## PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mélissa Mendoza  
Terrebonne  
Signé

Date : \_\_\_\_\_

**Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**

Endosseur :

Caroline Durand  
Signé numériquement par Caroline Durand  
DN : cn=Caroline Durand, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.04.29 10:15:38 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :

Hélène Akzam  
Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.04.29 12:01:58 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :

Yannick Venne  
2024.04.30

Date : \_\_\_\_\_

**Yannick Venne, Directeur adjoint - Services administratifs et de soutien**  
**Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-422-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine la nomination de madame Marianne Aquin à titre de cheffe de section des infrastructures municipales, à la Direction du génie, à compter du 20 mai 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

**QUE** le salaire de madame Aquin soit fixé à l'échelon 7 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de la nomination de Marianne Aquin, cheffe de section, infrastructures municipales, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du génie, à compter du 20 mai 2024.

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner la nomination de madame Marianne Aquin à titre de cheffe de section, infrastructures municipales, à la Direction du génie, à compter du lundi 20 mai 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de madame Marianne Aquin soit fixé à l'échelon 7 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.07 13:55:06 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de la nomination de Marianne Aquin, cheffe de section, infrastructures municipales, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du génie.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite de la création du poste de chef de section, infrastructures municipales, à la Direction du génie, nous avons procédé à l'affichage interne de celui-ci.

### Historique des décisions

### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine la nomination de madame Marianne Aquin à titre de cheffe de section, infrastructures municipales, à la Direction du génie à compter du lundi 20 mai 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Aquin est fixé au 7<sup>e</sup> échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### Justification

Deux (2) personnes de l'interne ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et deux (2) représentants de la Direction du génie. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent la nomination de madame Marianne Aquin pour pourvoir le poste de chef de section, infrastructures municipales.

## Aspects financiers

Poste budgétaire : 161500000000021410000000615001

## Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le lundi 20 mai 2024.

## PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mélissa Mendoza  
Terrebonne  
Signé

Date : \_\_\_\_\_

**Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**

Endosseur :

Caroline Durand  
Signé numériquement par Caroline Durand  
DN : cn=Caroline Durand, c=CA,  
email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.02 16:26:25 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :

Hélène Akzam  
Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.02 16:57:03 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :

Signé numériquement par  
Michel Imbeault, ing.  
Date : 2024.05.06  
09:04:57-04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Michel Imbeault, Directeur**  
**Direction du génie**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-423-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine l'embauche de madame Julie Bibeau à titre de conseillère principale santé, sécurité et mieux-être, à la Direction des ressources humaines, à compter du 10 juin 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

**QUE** le salaire de madame Bibeau soit fixé à l'échelon 7 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de l'embauche de Julie Bibeau, conseillère principale santé, sécurité et mieux-être, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des ressources humaines, à compter du 10 juin 2024.

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'embauche de madame Julie Bibeau à titre de conseillère principale santé, sécurité et mieux-être à la Direction des ressources humaines, à compter du lundi 10 juin 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de madame Julie Bibeau soit fixé à l'échelon 7 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**Signataire :**

2024.05.14  
08:51:33 -04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_



<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de l'embauche de Julie Bibeau, conseillère principale santé, sécurité et mieux-être, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des ressources humaines.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

En prévision du départ à la retraite de madame Catherine Comtois, la Direction des ressources humaines a réorganisé le secteur santé, sécurité et mieux être en modifiant le poste actuel de « conseillère en gestion de la présence au travail et mieux-être » de classe 3 pour un poste de « conseillère principale santé, sécurité et mieux-être » de classe 4 en vue d'optimiser l'atteinte des objectifs et d'améliorer l'efficacité du secteur qui auront un impact direct sur toute la Ville.

Un affichage interne et externe du poste de conseillère principale santé, sécurité et mieux-être, à la Direction des ressources humaines a été effectué.

### Historique des décisions

### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de madame Julie Bibeau à titre de conseillère principale santé, sécurité et mieux-être, à la Direction des ressources humaines à compter du lundi 10 juin 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Bibeau est fixé au 7<sup>e</sup> échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### Justification

Dix (10) personnes de l'externe ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé de trois (3) représentants de la Direction des ressources humaines. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent l'embauche de madame Julie Bibeau pour pourvoir le poste de conseillère principale santé, sécurité et mieux-être.

### Aspects financiers

Poste budgétaire : 1160000000000021410000000160001

### Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 10 juin 2024.

## PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mélissa Mendoza  
Terrebonne  
Signé

Date : \_\_\_\_\_

Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines  
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand  
Signé numériquement par Caroline Durand  
DN : cn=Caroline Durand, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources Humaines,  
email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.13 10:58:54 -0400

Date : \_\_\_\_\_

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel  
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam  
Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources Humaines,  
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.13 12:11:41 -0400

Date : \_\_\_\_\_

Hélène Akzam, CRHA, Directrice  
Direction des ressources humaines

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-424-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif adopte la définition des objets suivants, qui feront partie du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 904 :

<b>Numéro objet</b>	<b>Définition</b>	<b>Montant maximal</b>
Objet 1	Protection des équipements informatiques	500 000 \$
Objet 2	Programme de protection en sécurité	180 000 \$
Objet 3	Modernisation des outils internes de géomatique	297 000 \$
Objet 4	Gouvernance des données	400 000 \$
Objet 5	Protection des renseignements personnels	350 000 \$

**QUE** la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique aux nouveaux objets définis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
Greffier

<b>Direction responsable</b>	Technologies de l'information
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Adoption de la définition des objets numéros 1,2,3,4 et 5 du Règlement numéro 904 de type parapluie décrétant le maintien des actifs technologiques de la Ville de Terrebonne, pour un montant maximal de 1 727 000 \$

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter la définition des objets suivants qui feront partie du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 904 :

N° objet	Définition	Montant maximal
Objet 1	Protection des équipements informatiques	500 000 \$
Objet 2	Programme de protection en sécurité	180 000 \$
Objet 3	Modernisation des outils internes de géomatique	297 000 \$
Objet 4	Gouvernance des données	400 000 \$
Objet 5	Protection des renseignements personnels	350 000 \$

Que la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique aux nouveaux objets définis.

**Signataire :**



cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca 2024.05.10 08:41:00 -04'00'

**Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Technologies de l'information
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Adoption de la définition des objets numéros 1, 2, 3, 4 et 5 du Règlement numéro 904 de type parapluie décrétant le maintien des actifs technologiques de la Ville de Terrebonne, pour un montant maximal de 1 727 000 \$

## CONTENU

### Mise en contexte

Le Règlement numéro 904 de type parapluie décrétant le maintien des actifs technologiques de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 845 000 \$ a été adopté le 24 janvier 2024.

Conformément à la fiche n° 10003 du PTI 2024-2025-2026, le programme de protection permet à la Ville de procéder au renouvellement de ses équipements informatiques qui sont les plus essentiels à son fonctionnement (objet numéro 1).

Conformément à la fiche n° 10325 du PTI 2024-2025-2026, le programme vise à protéger les actifs informationnels associés à la sécurité de l'information. Ainsi, le programme permettra de mettre à jour, de renouveler ou d'acquérir les solutions nécessaires et de permettre les audits des environnements (objet numéro 2).

Conformément à la fiche n° 10015 du PTI 2024-2025-2026, le projet consiste à mettre en place des outils internes de géomatique permettant d'optimiser les opérations au sein de différentes directions (objet numéro 3).

Conformément à la fiche n° 10401 du PTI 2024-2025-2026, ce programme vise à mettre en œuvre la feuille de route de la gouvernance des données à la Ville de Terrebonne, tel que proposé par une firme externe (objet numéro 4).

Conformément à la fiche n° 10421 du PTI 2024-2025-2026, le projet consiste à implanter les requis légaux de la nouvelle Loi sur l'accès et la protection des renseignements personnels par un mandat d'accompagnement d'une firme spécialisée en PRP (objet numéro 5).

À cet égard, le Règlement numéro 904 a été adopté par le conseil municipal le 20 février 2024, et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) le 10 avril 2024.

## Historique des décisions

### 2024-04-10

Approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 904 par le MAMH sous le no. M606605

### 2024-02-20 CM 70-02-2024

Adoption finale du Règlement numéro 904 de type parapluie décrétant le maintien des actifs technologiques de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 845 000 \$

### 2023-12-20 CM 628-12-2023

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la Ville de Terrebonne

## Description

Le présent dossier décisionnel vise à adopter les objets suivants qui feront partie du règlement de type parapluie numéro 904 :

Objet	Description	Montant maximal
Objet 1 – Protection des équipements informatiques	Les bonnes pratiques en matière de technologie de l'information prévoient un cycle de remplacement des équipements informatiques qui dure entre 4 et 7 ans.	500 000 \$
Objet 2 – Programme de protection en sécurité	Étant donné les nombreux enjeux qui touchent à la sécurité informatique, il est important de mettre cette dernière au premier plan et d'avoir un programme distinct afin de se donner les moyens nécessaires de répondre à ces enjeux.	180 000 \$
Objet 3 – Modernisation des outils internes de géomatique	Ceci permettra de répondre aux demandes d'analyse spatiale avancées provenant de différentes directions et d'optimiser des tâches effectuées manuellement par divers intervenants.	297 000 \$
Objet 4 – Gouvernance des données	La gouvernance des données est l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour assurer la sécurité, la confidentialité, l'exactitude, la disponibilité et l'exploitabilité des données. Des données de qualité, sécurisées et connues de tous, sont essentielles à la bonne marche d'une organisation comme la nôtre. Le coût inhérent à ne pas gérer nos données est important pour la Ville et ne doit pas être négligé.	400 000 \$
Objet 5 – Protection des renseignements personnels	Plusieurs parties de la nouvelle Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Loi 25) sont entrées en vigueur en septembre 2023. Dans la foulée, la Ville a adopté une Politique sur la protection des renseignements personnels. L'implantation et la mise en œuvre des nouvelles obligations découlant de la loi et de la politique.	350 000 \$

### **Justification**

À la suite de l'adoption du règlement de type parapluie numéro 904, il est requis d'adopter la définition des objets numéro 1, 2, 3, 4 et 5 du règlement d'emprunt parapluie numéro 904, pour permettre d'obtenir le financement de ceux-ci.

Les objets énumérés ont été validés par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

### **Aspects financiers**

Voir le tableau du sommaire des coûts.

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- Adoption de la définition des objets par le comité exécutif
- Démarches pour le financement

## **PIÈCES JOINTES**

- Validation juridique
- Tableau du sommaire des coûts
- Fiche PTI 10003-10015-10325-10401-10421
- Règlement n° 904

## **SIGNATURES**

**Approbateur :**

 29-avr.-24

**Rémi Asselin, directeur**  
**Direction des technologies de l'information**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-425-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA24-9029 pour la vidange des boues de stations de récupération des ressources de l'eau (StaRRE), le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public, par lot et selon la répartition suivante :

- Le lot A à **GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la vidange des boues de la StaRRE La Pinière, au prix de sa soumission, soit un montant de 1 002,75 \$, taxes incluses, par tonne métrique sèche, représentant une somme totale de 230 634,46 \$, taxes incluses.
- Le lot B à **GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC.**, seul soumissionnaire, pour la vidange des boues de la StaRRE La Plaine, au prix de sa soumission, soit un montant de 889,41 \$, taxes incluses, par tonne métrique sèche, représentant une somme totale de 410 016,81 \$, taxes incluses.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Octroi du contrat SA24-9029 vidange des boues à la StaRRE de La Pinière et la StaRRE de La Plaine 2024 pour les lots suivants :</p> <p>Lot A – La Pinière à l’entreprise <b>GFL Environmental Services inc. (NEQ 1177044014)</b> pour un montant de 230 634,46 (t.t.i.)</p> <p>Lot B – La Plaine à l’entreprise <b>GFL Environmental Services inc. (NEQ 1177044014)</b> pour un montant de 410 016,81\$ (t.t.i.)</p>

## IL EST RECOMMANDÉ :

D’accorder le lot A du contrat SA24-9029 à l’entreprise **GFL Environmental Services inc.** plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat de vidanges des boues de la STaRRE de La Pinière, pour une période d’un (1) an, du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2025, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 1002,75 \$/TMS pour une somme de 230 634,46 \$ (t.t.i.), conformément aux documents de l’appel d’offres public.

D’accorder le lot B du contrat SA24-9029 à l’entreprise **GFL Environmental Services inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de vidanges des boues de la STaRRE de La Plaine, pour une période d’un (1) an, du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2025, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 889,41 \$/TMS pour une somme de 410 016,80 \$ , conformément aux documents de l’appel d’offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.09 16:59:49 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable :</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Octroi du contrat SA24-9029 vidange des boues à la StaRRE de La Pinière et la StaRRE de La Plaine 2024 pour les lots suivants :</p> <p>Lot A – La Pinière à l'entreprise <b>GFL Environmental Services inc. (NEQ 1177044014)</b> pour un montant de 230 634,46 (t.t.i.)</p> <p>Lot B – La Plaine à l'entreprise <b>GFL Environmental Services inc. (NEQ 1177044014)</b> pour un montant de 410 016,81\$ (t.t.i.)</p>

### CONTENU

#### Mise en contexte

La vidange des boues fait partie des opérations d'exploitation des étangs d'épuration. Il s'agit d'une tâche essentielle pour maintenir le traitement performant. En effet, une accumulation importante de boues dans un étang entraîne la diminution du volume disponible pour l'eau et, par conséquent, du temps de rétention des eaux usées. Considérant que le volume total des boues des étangs de La Pinière et de La Plaine dépasse 15 % des volumes théoriques, la vidange des boues est nécessaire. Dans ce cadre, la Direction des travaux publics a procédé à un appel d'offres public.

De plus, malgré que les étangs de La Pinière soient en fin de vie utile, cette vidange est nécessaire pour assurer un traitement optimal. À noter que les boues qui se trouveront dans les bassins de cette station devront être vidangées lors du démantèlement de la station à la suite de la mise en service de la nouvelle StaRRE par boues activées.

## Historique des décisions

### 13-04-2023 : Résolution n° CE-2023-285-DEC

Octroi du lot A du contrat SA23-9012 à l'entreprise GFL Environmental Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de vidanges des boues des étangs de La Pinière, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 1 023,28 \$/TMS (t.t.i.) pour une somme de 410 625,00 \$ (t.t.i.), conformément aux documents de l'appel d'offres public.

Octroi du lot B du contrat SA23-9012 à l'entreprise GFL Environmental Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de vidanges des boues des étangs de La Plaine, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 1 149,75 \$/TMS (t.t.i.) pour une somme de 229 950,00 \$ (t.t.i.), conformément aux documents de l'appel d'offres public.

## Description

L'appel d'offres SA24-9029 a été publié via le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), ainsi que dans le Journal La Revue en date du 21 février 2024. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 3 avril 2024 et au total, deux (2) soumissions ont été reçues pour le lot A et une (1) soumission a été reçue pour le lot B.

Le contrat est d'une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2025.

La vidange des boues des StaRRE du type étangs aérés facultatifs (La Pinière et La Plaine) se réalise à l'aide d'une drague et d'un système de déshydratation des boues. Ensuite, les boues déshydratées sont transportées dans des champs agricoles préautorisés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

## Justification

L'octroi du contrat est nécessaire car :

1. Les travaux doivent être réalisés cette année pour assurer le bon rendement des stations;
2. Les travaux ne peuvent être réalisés en régie par la Ville compte tenu de l'importance des équipements à mettre en œuvre de la spécialisation importante des tâches à réaliser, principalement : Opération de la drague, opération du système de déshydratation et gestion des sites où disposer des boues.

### Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUIS / TMS (TAXES INCLUDES)</b>	<b>AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUDES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUDES)</b>
<b>Lot A – StaRRE de La Pinière</b>			
<b>GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC.</b>	1 002,76 \$	0 \$	230 634,46 \$
Clean Harbors energy and industrial services	1 189,98 \$		230 634,46 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	1 178,49 \$		230 634,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$/TMS taxes incluses) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-175,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			11,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			1,0 %

<b>Lot B – StaRRE de La Plaine</b>			
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC.	889,41 \$	0 \$	410 016,80 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 235,98 \$		410 016,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-346,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-28 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			n/a

**Note :** TMS : Tonne métrique sèche

La différence dans le coût unitaire entre le lot A et le lot B s'explique par les coûts fixes du projet tel que la mobilisation et la démobilisation qui sont amortis sur une quantité moindre de boue à vidanger dans le lot A que dans le lot B.

L'écart entre le coût unitaire de l'évaluation prévisionnelle des coûts et le coût unitaire soumis par GFL Environmental Services inc. s'explique par le fait que le marché est davantage compétitif que lors de la dernière année. En effet, l'évaluation prévisionnelle des coûts a été réalisée à partir des prix obtenus par la Ville de Terrebonne pour les mêmes travaux en 2023.

### Aspects financiers

Le montant total des deux lots du contrat sera financé par le budget de fonctionnement, tel que détaillé dans la fiche d'information pour ouverture de dossier d'appel d'offres (AO) SA24-9029 en pièce jointe.

### Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- Documents du service de l'approvisionnement (DOC-CE-SA24-9029)
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission GFL Environmental Services inc.
  - Fiche d'information pour ouverture de dossier d'appel d'offres
  - Fiche d'ouverture des soumissions
- Résolution du conseil exécutif CE-2023-285-DEC

## SIGNATURES

**Endosseur :**



Signé numériquement  
par Louis-Jean Caron  
Date : 09-May-24

**Date :** \_\_\_\_\_

**Louis-Jean Caron, Chef de division  
Assainissement et gestion de l'eau  
Direction des travaux publics**

**Approbateur :**



Yannick Venne  
2024.05.09

**Date :** \_\_\_\_\_

**Yannick Venne, Directeur adjoint  
Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-426-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA24-9032 à **PAVAGE E. PERREAULT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de resurfaçage de pavage sur diverses rues, pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit une somme de 1 346 472,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



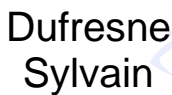
**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA24-9032 à Pavage E. Perreault inc., pour les travaux de resurfaçage de pavage sur diverses rues, pour l'année 2024, pour une dépense de 1 346 472,23 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'accorder le contrat SA24-9032 à Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de pavage sur diverses rues, pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 346 472,23 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signataire :</b>	 <b>Dufresne Sylvain</b> <hr/> <b>Direction générale</b>	<small>Signé numériquement par Dufresne Sylvain  DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  Date : 2024.05.02 12:28:58 -04'00'</small>	<b>Date :</b> _____
---------------------	---	---	---------------------

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA24-9032 à Pavage E. Perreault inc., pour les travaux de resurfaçage de pavage sur diverses rues, pour l'année 2024, pour une dépense de 1 346 472,23 \$.

## CONTENU

### Mise en contexte

Afin de maintenir en bon état son réseau routier, et dans le cadre du programme triennal d'immobilisation, selon la fiche PTI 10150, la Direction des travaux publics doit effectuer des travaux de resurfaçage de chaussées par le recouvrement mince de pavage sur diverses rues.

Plusieurs infrastructures routières approchent leur fin de vie utile et requièrent une réfection immédiate afin de maintenir le niveau de confort de la route, de minimiser les interventions répétitives en urgence par les équipes en régie et de prolonger la durée de vie utile des chaussées.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à octroyer le contrat à un entrepreneur spécialisé en la matière.

### Historique des décisions

#### **15 mars 2023 – CE-2023-187-DEC**

Octroi du contrat SA23-9005 à la société Pavage E. Perreault inc. pour la réfection de pavage sur diverses rues pour l'année 2023.

#### **9 mai 2022 – 339-05-2022**

Octroi du contrat SA23-9005 à la société Pavage E. Perreault inc. pour la réfection de pavage sur diverses rues pour l'année 2022.

#### **12 avril 2021 – 212-04-2021**

Octroi du contrat SA21-9011 à la société Pavage E. Perreault inc. pour la réfection de pavage sur diverses rues pour l'année 2021.

#### **26 août 2020 – CE-2020-832-DEC**

Octroi du contrat SA20-9057 à la société Pavage E. Perreault inc. pour la réfection de pavage sur diverses rues pour l'année 2020.



## Description

L'appel d'offres SA24-9032 a été publié via le système électronique d'appel d'offre du Gouvernement du Québec (SE@O), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 20 mars 2024. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 16 avril 2024 et cinq (5) soumissions ont été reçues.

En fonction de l'état de dégradation de la chaussée, la Direction des travaux publics prévoit appliquer différentes méthodes de planage et de pavage pour la réfection des chaussées afin de rehausser l'état du réseau routier de la Ville.

Les travaux concernant le présent contrat seront entièrement réalisés en 2024, afin d'augmenter le niveau de service pour les usagers de la route rapidement et diminuer les inconvénients avant la prochaine saison hivernale.

Les rues seront sélectionnées en cohérence avec le plan d'intervention sous la responsabilité de la Direction du génie.

Environ à tous les quatre ans, le génie mandate une firme spécialisée pour ausculter l'ensemble des rues pavé sur le territoire. À la suite de cette inspection, chaque tronçon de rue est catégorisé par une cote PCI (Pavement condition index) de 0 à 100. Plus la cote est basse, plus la rue est détériorée. Voici les barèmes de catégorisation :

- Côte 0-20 : L'asphalte et l'infra doivent être refait (génie);
- Côte 20-40 : Travaux de resurfaçage à faire (STGC);
- Plus de 40 : État convenable ou scellement de fissure;

À tous les ans, en collaboration avec le génie, le STGC analyse et priorise les rues qui seraient à resurfer en selon les critères suivants en :

- Triant les côtes les plus faibles (20);
- Triant selon les rues achalandées (P1-P2-P3);
- Regroupant les tronçons applicables de même rue ensemble;
- Retirant celle où le génie prévoit des travaux à court terme (2-3 ans)

Une fois l'exercice complété, une liste des rues à resurfer est produite en fonction du budget approuvé pour ces travaux.

## Justification

### Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (TAXES INCLUSES)	<b>AUTRES</b> (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	<b>TOTAL</b> (TAXES INCLUSES)
Pavage E. Perreault inc.	1 346 472,23 \$	- \$	1 346 472,23 \$
Pavages Multipro inc.	1 734 420,87 \$	- \$	1 734 420,87 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	1 913 471,44 \$	- \$	1 913 471,44 \$
Roxboro excavation inc.	1 960 000,00 \$	- \$	1 960 000,00 \$
LEDG inc.	2 379 123,06 \$	- \$	2 379 123,06 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 907 944,27 \$	- \$	1 907 944,27 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	(561 472,04) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]	-29,43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	387 948,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	28,8%

L'écart négatif de 29,43 % entre la plus basse soumission et l'estimation s'explique par le fait que le marché, très instable actuellement, a été surévalué au moment de l'estimation. Cette dernière a été faite en indexant les prix reçus de l'année dernière. Toutefois, les prix unitaires 2024 s'avèrent être moins élevés que ceux reçus en 2023.

L'écart de 28,8 % entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse peut également s'expliquer par l'instabilité du marché, et par le fait que le plus bas soumissionnaire conforme possède une bonne connaissance du réseau routier de la Ville de Terrebonne et qu'il possède de la disponibilité dans son carnet de travail.

### Aspects financiers

<b>Montant du déboursé :</b>	<u>1 346 472,23</u> \$ (taxes incluses)
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Budget des activités des investissements</b> (certificat requis)	
Fiche PTI no :	<u>10150</u> Projet hors PTI : _____
Règlement d'emprunt no :	<u>846</u>

### Calendrier et étapes subséquentes

N/A

### PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres et certificat de disponibilité
- Liste des rues à resurfacier
- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-SA24-9032) :
  - Fiche d'appel d'offres et certificat de disponibilité
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission – Pavage E. Perreault
  - Documents administratifs

- Résolution du contrat précédent – CE-2023-187-DEC (SA24-9032)
- Résolution du contrat précédent – 339-05-2022 (SA22-9001)
- Résolution du contrat précédent – 212-04-2021 (SA21-9011)
- Résolution du contrat précédent - CE-2020-832-DEC (SA20-9057)
- Fiche PTI #10150

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**



Philippe Taillefer  
2024.05.01 10:48:59 -  
04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Philippe Taillefer, chef de section STGC**  
**Direction des travaux publics**

**Endosseur :**



Yannick Venne  
2024.05.01

**Date :** \_\_\_\_\_

**Yannick Venne, directeur adjoint**  
**Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-427-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA24-9033 à **PAVAGE E. PERREAULT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection et l'ajustement des regards et puisards, pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit une somme de 405 976,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA24-9033 à Pavage E. Perreault inc. pour la réfection et l'ajustement des regards puisards, pour l'année 2024, pour une dépense de 405 976,73 \$.

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA24-9033 à Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection et l'ajustement des regards et puisards, pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 405 976,73 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.07 13:58:14 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA24-9033 à Pavage E. Perreault inc. pour la réfection et l'ajustement des regards puisards, pour l'année 2024, pour une dépense de 405 976,73 \$.

## CONTENU

### Mise en contexte

Afin de maintenir en bon état son réseau routier et dans le cadre du programme triennal d'immobilisation, selon la fiche PTI 10146, la Direction des travaux publics doit réaliser un programme d'entretien concernant la réfection et l'ajustement de regards et de puisards.

Plusieurs infrastructures routières approchent leur fin de vie utile et les interventions nécessaires au niveau des regards et des puisards se multiplient, causant des inconvénients pour les usagers de la route et les opérations de déneigement.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à octroyer un contrat afin de procéder aux travaux de réfection des regards et des puisards aux endroits requis sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

### Historique des décisions

#### **5 avril 2023 – CE-2023-266-DEC**

Octroi du contrat SA23-9006 à la société Manorex inc. pour la réfection et l'ajustement des regards et puisards pour l'année 2023.

#### **30 mars 2022 – CE-2022-345-DEC**

Octroi du contrat SA22-9002 à la société Pavage E. Perreault inc. pour la réfection et l'ajustement des regards et puisards pour l'année 2022.

#### **15 mars 2021 - 141-03-2021**

Octroi du contrat SA21-9012 à la société Pavage E. Perreault inc. pour la réfection et l'ajustement des regards et puisards pour l'année 2021.

**5 août 2020 – CE-2020-726-DEC**

Octroi du contrat SA20-9033 à la société Manorex inc. pour la réfection et l'ajustement des regards et puisards pour l'année 2020.

**Description**

L'appel d'offres SA24-9033 a été publié via le système électronique d'appel d'offre du Gouvernement du Québec (SE@O), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 20 mars 2024. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 16 avril 2024 et trois (3) soumissions ont été reçues.

En raison de bris qui sont difficilement réparables sans qu'il soit nécessaire de détourner la circulation et d'occasionner des inconvénients pour les automobilistes, les travaux inclus dans le présent contrat consistent en l'utilisation d'équipements et de méthodes de travail spécialisées, soit par sciage rotatif et thermo rapiéçage, afin d'en minimiser les impacts.

Les réparations au niveau des structures d'utilités publiques permettront également de minimiser les bris causés par les équipements de déneigement lors de la saison hivernale et de réduire les coûts d'entretien dans le budget de fonctionnement dans les années futures.

**Justification****Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme**

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (TAXES INCLUSES)	<b>AUTRES</b> (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	<b>TOTAL</b> (TAXES INCLUSES)
<b>Pavage E. Perreault</b>	<b>405 976,73 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>405 976,73 \$</b>
Manorex inc.	496 117,13 \$	- \$	496 117,13 \$
Las pavages Dancar (2009) inc.	659 824,28 \$	- \$	659 824,28 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	547 565,19 \$	- \$	547 565,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(141 588,46) \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-25,86%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			90 140,40 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			22,20%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			

L'écart négatif de 25,86 % entre la plus basse soumission et l'estimation s'explique par le fait que le marché, très instable actuellement, a été surévalué au moment de l'estimation. Cette dernière a été faite en indexant les prix reçus de l'année dernière. Toutefois, les prix unitaires 2024 s'avèrent être moins élevés que ceux reçus en 2023.

L'écart positif de 22,2 % entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse peut également s'expliquer par l'instabilité du marché, et par le fait que le plus bas soumissionnaire conforme possède une bonne connaissance du réseau routier de la Ville de Terrebonne et qu'il possède de la disponibilité dans son carnet de travail.

## Aspects financiers

<b>Montant du déboursé :</b>	<u>405 976,73</u> \$ (taxes incluses)		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Budget des activités des investissements</b> (certificat requis)			
Fiche PTI no :	<u>10146</u>	Projet hors PTI :	_____
Règlement d'emprunt no :	<u>845</u>		

## Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres et certificat de disponibilité SA24-9033
- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-SA24-9033) :
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission – Manorex inc.
  - Estimation finale
  - Documents administratifs
- Résolution du contrat précédent – CE-2023-266-DEC
- Résolution du contrat précédent – CE-2022-345-DEC
- Résolution du contrat précédent – 141-03-2021
- Résolution du contrat précédent – CE-2020-726-DEC
- Fiche PTI #10146



## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Philippe Taillefer  
2024.05.03  
07:49:23 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Philippe Taillefer, chef de section STGC**  
**Direction des travaux publics**

Endosseur :



Yannick Venne  
2024.05.03

Date : \_\_\_\_\_

**Yannick Venne, directeur adjoint**  
**Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

### **CE-2024-428-DEC**

**ATTENDU QUE** le *Programme d'aide aux passages à niveau municipaux* (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collision, les pertes en vies humaines et les blessures aux passages à niveau, en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a pris connaissance des modalités d'application du PAPNM et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme une dépense admissible sous réserve de :

- l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du PAPNM et des obligations en découlant;

### **Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif mandate la Direction du génie afin de déposer une demande d'aide financière auprès du MTMD pour les travaux de reconstruction du passage à niveau de Grande Allée, et ce, dans le cadre du PAPNM.

**QUE** la Ville de Terrebonne confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**QUE** monsieur Marc-André Théberge, ingénieur et chef de division des infrastructures, à la Direction du génie, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document visant le dépôt de ladite demande d'aide financière.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au MTMD accompagnée du formulaire de demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot  
Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Autorisation pour la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) dans le cadre des travaux de reconstruction du passage à niveau du boulevard Grande Allée.</p> <p>(N/D : IKY_06-23-005_PàN_Grande Allée_Subvention_PAPNM)</p>

## IL EST RECOMMANDÉ :

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

ATTENDU QUE les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- L'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- La signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu et adopté que le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; et certifie que Marc-André Théberge, ingénieur et chef de division à la section infrastructures à la Direction du génie, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.04.29 15:44:55 -04'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

(N/D : IKY\_06-23-005\_PàN\_Grande Allée\_Subvention\_PAPNM)

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Autorisation pour la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) dans le cadre des travaux de reconstruction du passage à niveau du boulevard Grande Allée.</p> <p>(N/D : IKY_06-23-005_PàN_Grande Allée_Subvention_PAPNM)</p>

## CONTENU

### Mise en contexte

Genesee & Wyoming Inc. prévoit la reconstruction de la voie et la surface de croisement du passage à niveau de l'axe Grande Allée en 2024. Selon l'Ordonnance 1993-R-184 ci-jointe en annexe, la Ville de Terrebonne est responsable des frais de construction et d'entretien de ce passage à niveau.

Les travaux du chemin de fer pour la reconstruction du passage à niveau consistent typiquement à remplacer la voie ferrée sous-jacente et ses approches (160 pieds de voie ferrée), l'installation d'ornièrre en caoutchouc et le pavage de la surface de croisement. Les travaux se limitent dans une zone située à environ 8 à 10 pieds (2,4 à 3m) de part et d'autre du centre de la voie ferrée.

Le ministère des Transports et de la mobilité Durable (MTMD) a mis en place un programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM). Le programme vient d'être renouvelé pour une période de 3 ans (2023 à 2026). Le Volet 3 du PAPNM concerne la réfection des surfaces de croisement aux passages à niveau.

## Historique des décisions

### **9 avril 2024 – 180-04-2024**

Adoption du règlement 922 décrétant la reconstruction du passage à niveau de la rue Grande Allée et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 300 000 \$.

### **20 décembre 2023 – 628-12-2023**

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10419).

## Description

Le passage à niveau du boulevard de Grande Allée est situé dans la subdivision Trois-Rivières, point milliaire 11.11, Grande Allée, Terrebonne (Lat : 45.707571, -73.621126).

Les travaux du projet de réfection de la surface de croisement visant à améliorer l'état d'un passage à niveau consistent au :

- remplacement du revêtement de la surface de croisement (asphalte);
- remplacement des ornières de caoutchouc;
- remplacement de traverses, de crampons, de selles de rails et d'anticheminants;
- rechargement de ballast;
- remplacement de rails;
- soudure des joints de rails et raccordement aux longs rails soudé de part et d'autre.

Genesee & Wyoming Inc. prévoit effectuer les travaux à l'automne 2024 ou à l'automne 2025.

La demande de subvention doit être envoyée en incluant la résolution du présent sommaire décisionnel. Le MTMD informera la Ville, si la demande est acceptée ou non au courant de l'année 2024.

## Justification

Le dépôt de la demande de subvention nécessite une résolution de la Ville confirmant l'autorisation du dépôt de la demande et le nom du signataire de la demande. Une résolution type fournie par le MTMD doit être utilisée dans le cadre du PAPNM.

## Aspects financiers

Le présent sommaire décisionnel concerne une demande de subvention.

L'estimation préliminaire des travaux ciblés par la subvention est évaluée à 248 978,85 \$ excluant les taxes, soit 286 263,44 \$ taxes incluses.

La subvention possible couvre entre 25% et 100% du montant avant taxes.

Le coût des travaux sera financé par le règlement d'emprunt 922.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Dépôts de la demande de subvention;
- Réalisation des travaux : automne 2024-2025.

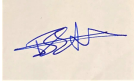
## PIÈCES JOINTES

- Résolution type du ministère;
- Estimation;
- Grille de présentation de la demande de subvention « Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) »;
- Modalité PAPNM 2023-2026;
- Ordonnance 1993-R-184;
- Photos avant travaux;
- Fiche PTI (2024-2026) 10419;
- Plan localisation.



## SIGNATURES

Responsable du dossier :



2024.04.25  
09:14:33-04'00'

Date : 25/04/2024

**Issam Kada-Yahya, ing.**  
**Ingénieur – Transport et mobilité**  
**Direction du génie**

Endosseur :



Signé numériquement par  
Marc-André Thériberge  
Date: 2024.04.29  
14:08:59-04'00'

Date : 29/04/2024

**Marc-André Thériberge, ing.**  
**Chef de division – Infrastructures**  
**Direction du génie**

Approbateur :



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2024.04.29  
15:19:06-04'00'

Date : 29/04/2024

**Michel Imbeault, ing.**  
**Directeur**  
**Direction du génie**

(N/D : IKY\_06-23-005\_PàN\_Grande Allée\_Subvention\_PAPNM)

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-429-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise une dépense de 145 923,55 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente à être signée par le directeur de la Direction du génie en vertu de la délégation de pouvoir prévue à l'article 54 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*, pour le déplacement d'une conduite d'Énergir sur la rue Chapleau concernant les travaux d'enfouissement du Vieux-Terrebonne.

**QUE** ladite dépense soit conditionnelle à l'approbation du *Règlement numéro 900 décrétant des honoraires professionnels et travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques existants dans le Vieux-Terrebonne* par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Autorisation d'une dépense de 145 923,55 \$ dans le cadre de l'entente à être signée par le directeur de la Direction du génie conformément à la délégation de pouvoir prévue à l'article 54 du Règlement numéro 748, pour le déplacement d'une conduite d'Énergir sur la rue Chapleau dans le cadre des travaux d'enfouissement du Vieux-Terrebonne.</p> <p>(N/D : PB_06-20-014_Enfoui_VT_Travaux_Énergir_Chapleau)</p>

## IL EST RECOMMANDÉ :

Autoriser une dépense de 145 923,55 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente à être signée par le directeur de la Direction du génie conformément à la délégation de pouvoir prévue à l'article 54 du Règlement numéro 748, pour le déplacement d'une conduite d'Énergir sur la rue Chapleau dans le cadre des travaux d'enfouissement du Vieux-Terrebonne.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**QUE** ladite dépense soit conditionnelle à l'approbation du *Règlement numéro 900 décrétant des honoraires professionnels et travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques existants dans le Vieux-Terrebonne* par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
\_\_\_\_\_  
Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.08 11:40:00 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Autorisation d'une dépense de 145 923,55 \$ dans le cadre de l'entente à être signée par le directeur de la Direction du génie conformément à la délégation de pouvoir prévue à l'article 54 du Règlement numéro 748, pour le déplacement d'une conduite d'Énergir sur la rue Chapleau dans le cadre des travaux d'enfouissement du Vieux-Terrebonne.</p> <p>(N/D : PB_06-20-014_Enfoui_VT_Travaux_Énergir_Chapleau)</p>

## CONTENU

### Mise en contexte

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du Vieux-Terrebonne, une conduite d'Énergir, située sur la rue Chapleau est installée et tombe en conflit avec les futurs emplacements de l'éclairage de rue.

Donc, afin de pouvoir respecter le design urbain et le réaménagement demandés de cette rue, nous devons faire dévier la conduite à l'extérieur de la zone des travaux.

Également, ce déplacement fera en sorte de ne pas avoir de restriction pour les plantations d'arbres ou d'aménagement paysager dans le futur.

### Historique des décisions

#### **20 décembre 2023 – 628-12-2023**

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10089).

## Description

L'entente prévoit notamment que les travaux seront exécutés en 2024 et sont prévus être exécutés dans un délai de dix (10) jours ouvrables. Énergir pourra se mobiliser avec un préavis de 60 jours ouvrables.

Il est prévu de faire dévier 140m de conduite d'Énergir, sur la rue Chapleau, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre.

Il a été demandé à Énergir de réaliser les travaux après le 1er juillet 2024, afin d'être dans la période de relâche scolaire, ce qui est préférable au niveau de la circulation.

Ladite entente sera autorisée et signée par le directeur de la Direction du génie, monsieur Michel Imbeault, en vertu de la délégation de pouvoir de signer les approbations nécessaires à la construction ou à la modification des réseaux techniques urbains prévus à l'article 54 du règlement numéro 748.

## Justification

Afin de pouvoir installer le nouveau réseau d'éclairage sur la nouvelle configuration de la rue Chapleau, nous devons faire déplacer une conduite d'Énergir.

## Aspects financiers

Le montant des travaux évalué par Énergir est de 145 923,55 \$, taxes incluses.

L'entente stipule que la municipalité doit payer un premier acompte à la signature de l'entente sur le coût réel des travaux dans une proportion de 55,3%, soit un montant estimé de 70 185,45\$, plus les taxes applicables, soit 80 695,72 \$, taxes incluses.

Ce pourcentage pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les travaux une fois ceux-ci terminés.

Le paiement des travaux sera imputé au règlement d'emprunt 900.

Les coûts afférents à la préparation de la présente évaluation au montant de 2 355,66 \$ plus taxes, soit 2 708,42 \$ taxes incluses, seront facturés en sus et octroyé selon la délégation de pouvoir prévu au règlement numéro 748 et imputé règlement d'emprunt 900.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Présentation au comité exécutif;
- Paiement du coût réel des travaux de 55,3% et signature de l'entente;
- Travaux de déplacement de la conduite d'Énergir.

## PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Estimation des coûts;
- Fiche PTI 10089;
- Plan de localisation des travaux.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement  
par Patrick Bourassa,  
T.P.  
Date : 06/May/2024

Date : 06/05/2024

**Patrick Bourassa, T.P.**  
**Chargé de projets – Circulation et utilités publiques**  
**Direction du génie**

### Endosseur :



Signé numériquement par  
Marc-André Théberge  
Date: 2024.05.06  
11:39:21-04'00'

Date : 06/05/2024

**Marc-André Théberge, ing.**  
**Chef de division – Infrastructures**  
**Direction du génie**

### Approbateur :



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2024.05.06  
16:35:38-04'00'

Date : 06/05/2024

**Michel Imbeault, ing.**  
**Directeur**  
**Direction du génie**

(N/D : PB\_06-20-014\_Enfoui\_VT\_Travaux\_Énergir\_Chapleau)

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-430-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif adopte la définition numéro 19, « **Services professionnels pour les travaux de réfection des chaussées et des infrastructures 2024 et 2025** », qui fera partie du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 793.

**QUE** le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 1 156 250 \$.

**QUE** la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	Adoption de la définition de l'objet numéro 19 « Services professionnels pour les travaux de réfection des chaussées et des infrastructures 2024 et 2025 » du règlement d'emprunt parapluie 793 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne, pour un montant maximal de 1 156 250 \$.  (N/D : SN_R793-19 SP ProgRéfection ChausséeRéhabInfra)

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter la définition « **Services professionnels pour les travaux de réfection des chaussées et des infrastructures 2024 et 2025** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 19.

**QUE** le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 1 156 250 \$.

**QUE** la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.05.08 11:40:56 -0400

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_



<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Adoption de la définition de l'objet numéro 19 « Services professionnels pour les travaux de réfection des chaussées et des infrastructures 2024 et 2025 » du règlement d'emprunt parapluie 793 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne, pour un montant maximal de 1 156 250 \$.</p> <p>(N/D : SN_R793-19 SP ProgRéfection ChausséeRéhabInfra)</p>

## CONTENU

### Mise en contexte

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 prévoit la réalisation de nombreux projets de développement et de protection/maintien des actifs municipaux, dont le programme de réfection des chaussées (fiche PTI 2024-2026 : 10129), le programme de réhabilitation de conduites d'aqueduc (fiche PTI 2024-2026 : 10267) ainsi que le programme de réhabilitation des conduites d'égouts (fiche PTI 2024-2026 : 10268). Par ailleurs, il est à noter qu'à compter du PTI 2025-2027, les fiches 10129, 10267 et 10268 seront combinées en une seule fiche.

La Direction du génie souhaite faire réaliser, par des professionnels, les études, plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des chaussées et de réhabilitation des infrastructures souterraines.

À cet égard, le règlement d'emprunt parapluie numéro 793 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne a été adopté par le conseil municipal le 15 mars 2021 (résolution 137-03-2021) et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 30 juillet 2021.

## Historique des décisions

### **13 mars 2024 – CE-2024-208-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 18 du règlement de type parapluie 793 au montant de 339 875 \$.

### **13 mars 2024 – CE-2024-207-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 17 du règlement de type parapluie 793 au montant de 460 000 \$.

### **13 mars 2024 – CE-2024-206-DEC**

Modification des montants relatifs aux objets 3, 6 et 9 du règlement de type parapluie 793.

### **28 février 2024 – CE-2024-177-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 16 du règlement de type parapluie 793 au montant de 150 000 \$.

### **24 janvier 2024 – CE-2024-64-DEC**

Modification du montant relatif à l'objet numéro 7 du règlement de type parapluie 793 à 428 750 \$.

### **20 décembre 2023 – CM 628-12-2023**

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10129, 10267, 10268).

### **29 novembre 2023 – CE-2023-1004-DEC**

Modification de la définition et du montant de l'objet no 12, faisant partie du règlement d'emprunt parapluie 793, pour un montant additionnel de 136 250,00 \$, portant ainsi le montant maximal initial de 806 250,00 \$, à un montant maximal de 942 500,00 \$.

### **24 mai 2023 – CE-2023-430-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 14 du règlement de type parapluie 793 au montant de 200 000 \$.

### **15 mai 2023 – CM 194-05-2023**

Adoption de la définition de l'objet numéro 11 du règlement de type parapluie 793 au montant de 200 000 \$.

### **10 mai 2023 – CE-2023-376-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 15 « Services professionnels pour une étude de drainage dans le secteur de l'intersection montée Gagnon et chemin de la Côte-Saint-Louis Est » du règlement d'emprunt parapluie 793, pour un montant maximal de 93 750 \$.

### **12 avril 2023 – CE-2023-288-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 13 du règlement de type parapluie 793 au montant de 1 175 000 \$.

### **27 mars 2023 – CM 112-03-2023**

Adoption de la définition de l'objet numéro 12 du règlement de type parapluie 793 au montant de 806 250 \$.

### **26 octobre 2022 – CE-2022-1049-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 10 du règlement de type parapluie 793 au montant de 108 250 \$.

### **28 septembre 2022 – CE-2022-977-DEC**

Modification du montant relatif à l'objet numéro 7 du règlement de type parapluie 793 à 366 250 \$.

**21 septembre 2022 – CE-2022-956-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 9 du règlement de type parapluie 793 au montant de 575 000 \$.

**25 mai 2022 – CE-2022-574-DEC**

Adoption de la définition de l'objet numéro 7 du règlement de type parapluie 793 au montant de 300 000 \$.

**11 avril 2022 – CM 270-04-2022**

Adoption de la définition de l'objet numéro 8 du règlement de type parapluie 793 au montant de 300 000 \$.

**11 avril 2022 – CM 265-04-2022**

Adoption de la définition de l'objet numéro 6 du règlement de type parapluie 793 au montant de 100 000 \$.

**14 mars 2022 – CM 179-03-2022**

Adoption de la définition de l'objet numéro 5 du règlement de type parapluie 793 au montant de 306 250 \$.

**14 mars 2022 – CM 178-03-2022**

Adoption de la définition de l'objet numéro 4 du règlement de type parapluie 793 au montant de 375 000 \$.

**30 juillet 2021**

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**7 juin 2021 – CM 374-06-2021**

Adoption de la définition de l'objet numéro 3 du règlement de type parapluie 793 au montant de 90 000 \$.

**10 mai 2021 – CM 296-05-2021**

Adoption de la définition de l'objet numéro 2 du règlement de type parapluie 793 au montant de 240 000 \$.

**12 avril 2021 – CM 222-04-2021**

Adoption de la définition de l'objet numéro 1 du règlement de type parapluie 793 au montant de 1 100 000 \$.

**15 mars 2021 – CM 137-03-2021**

Adoption du règlement de type parapluie 793.

**Description**

L'objet n° 19 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 est le suivant :

« Services professionnels pour les travaux de réfection des chaussées et des infrastructures 2024 et 2025 ».

La définition de l'objet n° 19 permettra à la Ville d'octroyer les mandats de services professionnels suivants pour permettre la réfection des chaussées et des infrastructures sur diverses rues :

- Plans et devis;
- Surveillance des travaux et plans finaux;
- Relevés topographiques;
- Étude géotechnique et caractérisation environnementale;

- Contrôle qualitatif des matériaux;
- Suivi environnemental (Traces Québec – si requis);
- Autres.

### **Justification**

L'adoption de l'objet n° 19 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 permettra le financement de mandats qui seront octroyés pour des services professionnels. Les mandats seront octroyés en concordance avec les règles d'approvisionnement en vigueur.

La définition de l'objet n° 19 du règlement numéro 793 a été validée par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

### **Aspects financiers**

La Direction du génie a procédé à une estimation préliminaire des honoraires professionnels requis. La dépense dont fait l'objet la présente, incluant les frais de règlement est estimée à un montant maximum de 1 156 250 \$ (voir l'annexe A).

Le tableau du suivi des objets du règlement numéro 793 mis à jour est également joint au sommaire décisionnel.

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- Adoption par le comité exécutif de la définition de l'objet n° 19 du règlement parapluie numéro 793;
- Octroi de mandats de services professionnels.

## **PIÈCES JOINTES**

- Validation juridique;
- Annexe A – Estimation des services professionnels;
- Tableau de suivi des objets;
- Fiches PTI 10129, 10267 et 10268;
- Plan de localisation.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement  
par Steven Nantel  
Date: 2024.05.02  
11:34:45-04'00'

Date : 02/05/2024

**Steven Nantel, ing.**  
**Chargé de projets – Chantiers et infrastructures**  
**Direction du génie**

### Endosseur :



Signé numériquement  
par Nancy Clark  
Date : 2024.05.02  
13:17:26 -04'00'

Date : 02/05/2024

**Nancy Clark**  
**Chef de division – Réalisation, gestion de projets et contrôle budgétaire**  
**Direction du génie**

### Approbateur :



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2024.05.02  
16:30:12-04'00'

Date : 02/05/2024

**Michel Imbeault, ing.**  
**Directeur**  
**Direction du génie**

(N/D : SN\_R793-19 SP ProgRéfection ChausséeRéhabInfra)

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-431-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 894 intitulé *Règlement décrétant les travaux de réfection des chaussées et réhabilitation des infrastructures souterraines 2024-2025 dans le cadre des programmes de réfection des chaussées et réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 12 039 000 \$.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	11 juin 2024
<b>Objet</b>	Adoption du règlement 894 décrétant les travaux de réfection des chaussées et réhabilitation des infrastructures souterraines 2024-2025 dans le cadre des programmes de réfection des chaussées et réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 12 039 000 \$.  (N/D : SN_R894_ProgRéfectionChaussée RéhabInfra)

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 894, intitulé Règlement décrétant les travaux de réfection des chaussées et réhabilitation des infrastructures souterraines 2024-2025 dans le cadre des programmes de réfection des chaussées et réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 12 039 000 \$.

<b>Signataire :</b>	 <b>Dufresne Sylvain</b> <small>Signé numériquement par Dufresne Sylvain DN : cm=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca Date : 2024.05.08 11:49:06 -0400</small>	<b>Date :</b> _____
	_____	
	<b>Direction générale</b>	

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	11 juin 2024
<b>Objet</b>	Adoption du règlement 894 décrétant les travaux de réfection des chaussées et réhabilitation des infrastructures souterraines 2024-2025 dans le cadre des programmes de réfection des chaussées et réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 12 039 000 \$.  (N/D : SN_R894_ProgRéfectionChaussée RéhabInfra)

## CONTENU

### Mise en contexte

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 prévoit la réalisation de nombreux projets de développement et de protection/maintien des actifs municipaux, dont le programme de réfection des chaussées (fiche PTI 2024-2026 : 10129), le programme de réhabilitation de conduites d'aqueduc (fiche PTI 2024-2026 : 10267) ainsi que le programme de réhabilitation d'égouts (fiche PTI 2024-2026 : 10268). La source de financement prévue à la fiche 10267 via le règlement d'emprunt numéro 866 concerne les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues et de réfection de la rue Isidore exécutés principalement en 2023 et qui se terminent en 2024. Par ailleurs, il est à noter qu'à compter du PTI 2025-2027, les fiches 10129, 10267 et 10268 seront combinées en une seule fiche.

Le contexte de vieillissement des chaussées et des infrastructures souterraines fait en sorte que l'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire pour être en mesure de financer les travaux de réfection des chaussées et des infrastructures souterraines sur diverses rues. Les tronçons sélectionnés ont une classe d'intervention intégrée « D » au niveau de la chaussée (ou sont adjacents à un tronçon de classe d'intervention intégrée « D » au niveau de la chaussée) selon le rapport « Élaboration de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – Ville de Terrebonne – Aquadata inc. – 13 août 2021 ».



## Historique des décisions

### 15 décembre 2023 – CM 628-12-2023

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiches PTI 10129, 10267 et 10268).

### 22 septembre 2021 – CE-2021-1026-DEC

Le comité exécutif autorise la firme Aqua Data inc. à soumettre, au nom de la Ville de Terrebonne, le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## Description

Le règlement d'emprunt numéro 894 a pour objectif de permettre à la Ville de financer l'ensemble des coûts requis pour la réfection des chaussées et la réhabilitation des infrastructures souterraines sur plusieurs rues.

Selon l'estimation réalisée, la dépense maximale incluant les frais de règlements et les ressources internes est de 12 039 000 \$.

Les travaux suivants sont prévus à l'intérieur du règlement numéro 894 :

- Rue Tremblay (rue Rodrigue à rue Robidas / Tronçons 5104 et 5848);
- Rue Robidas (rue Brochu à rue Tremblay / Tronçon 2336);
- Rue Brochu (rue Charlebois à rue Laforce / Tronçons 2327, 2328, 3376);
- Rue des Libellules (rue du Lierre à rue des Libellules / Tronçons 4088 et 5102);
- Rue France (rue Benoît à rue Nadeau / Tronçon 2616);
- Rue Delorme (rue Rémillard à rue Laforce / Tronçon 3377);
- Rue René-Fortier (rue Rodrigue à chemin Forest / Tronçons 2357, 2358 et 2359);
- Rue Hinds (rue Rodrigue à rue Lévesque / Tronçon 3370);
- Rue Marie-Josée (montée Gagnon à rue Pouliot / tronçons 930 (partiel) et 3317);
- Rue de Saturne (Chemin du Coteau à rue de Vénus / Tronçon 1615), rue de Vénus (rue de Saturne à rue Lapointe / Tronçons 1610, 1611, 1612, 1613 et 1614) et Rue Lapointe (Rue de Vénus à Chemin du Coteau / Tronçon 1616);
- Rue Florimond-Gauthier et J.-S.-Archambault (boul. Paquette à 70 J.-S.-Archambault / Tronçons 176, 175, 174, 224, 4344, 3747 et 217);
- Rue Paquin (Rue Mackay à rue Durocher / Tronçons 1169, 1170 et 1171) et Rue Mackay (Rue Paquin à rue Godard / Tronçon 1168).

Les tronçons sélectionnés ont une classe d'intervention intégrée « D » au niveau de la chaussée (ou sont adjacents à un tronçon de classe d'intervention intégrée « D » au niveau de la chaussée) selon le rapport « Élaboration de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – Ville de Terrebonne – Aquadata inc. – 13 août 2021 ».

Il est à noter que les honoraires professionnels estimés à 1 156 250 \$ seront financés par le règlement parapluie numéro 793.

## Justification

Il y a lieu d'adopter le règlement numéro 894 afin d'obtenir le financement et procéder aux travaux.

Une analyse pourra être effectuée ultérieurement pour déterminer si ces travaux sont admissibles partiellement ou en totalité au prochain programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Les modalités de ce prochain programme n'étant pas encore disponibles.

Le projet de règlement d'emprunt a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

## Aspects financiers

Concernant le projet de règlement, numéro 894, le tableau d'impact financier de la Direction de l'administration et des finances est en pièces jointes dont voici un tableau récapitulatif :

Montant du règlement d'emprunt	- 12 039 000 \$
Terme du règlement d'emprunt	- 15 ans et 30 ans
Mode de taxation recommandé	- À l'évaluation
Pourcentage aux riverains	- 0%
Pourcentage à un bassin	- 0%
Pourcentage à l'ensemble de la Ville	- 100% voir impact Ville
Clause de paiement comptant	- Non
Taux de taxation estimé	- 0,005539 \$ du 100 \$ d'évaluation
Taxation moyenne estimée (Terrebonne)	- 22,78 \$ pour 411 287 \$ d'évaluation

Suite à la réévaluation de la nature et de l'état des immobilisations, un amendement à la politique de capitalisation est en processus d'approbation pour modifier les termes de financement maximaux. Le tout, afin d'avoir un financement qui se rapproche de la réalité financière de la Ville et qui tient compte des critères réévalués. En ce sens, les travaux pour l'aqueduc et les égouts du présent règlement seront financés sur un terme de 30 ans. Toutefois, les travaux de réfection des chaussées seront financés sur un terme de 15 ans, conformément à la politique actuelle.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Définition de l'objet, du règlement parapluie 793, pour l'octroi des services professionnels;
- Recommandation du comité exécutif;
- Dépôt et avis de motion au conseil municipal;
- Adoption par le conseil municipal;
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Prise d'effet à compter de la date de la promulgation du règlement;
- Réalisation des travaux.

## PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Projet de règlement numéro 894;
- Annexe A, Estimation R-894;
- Tableau de l'impact financier R-894;
- Fiches PTI 10129, 10267 et 10268;
- Plan de localisation.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement  
par Steven Nantel  
Date: 2024.05.02  
13:22:54-04'00'

Date : 02/05/2024

**Steven Nantel, ing.**  
**Chargé de projets – Chantiers et infrastructures**  
**Direction du génie**

### Endosseur :



Signé numériquement  
par Nancy Clark  
Date : 2024.05.02  
13:28:14 -04'00'

Date : 02/05/2024

**Nancy Clark**  
**Chef de division – Réalisation, gestion de projets et contrôle budgétaire**  
**Direction du génie**

### Approbateur :



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2024.05.02  
16:29:13-04'00'

Date : 02/05/2024

**Michel Imbeault, ing.**  
**Directeur**  
**Direction du génie**

(N/D : SN\_R894\_ProgRéfectionChaussée RéhabInfra)

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-432-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif de toponymie du 23 avril 2024, entérine le remplacement des désignations des districts électoraux 5 et 7 dans le cadre de l'adoption du *Règlement numéro 929 concernant la division du territoire de la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux, désignant et délimitant ces districts*, en vue des élections 2025, de la façon suivante :

- a) Le remplacement de la désignation actuelle du District 5 « Grand Ruisseau » pour la nouvelle désignation « La Bergeronne ».
- b) Le remplacement de la désignation actuelle du District 7 « Côte de Terrebonne » pour la nouvelle désignation « Côte de Terrebonne – Urbanova ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	<p>Proposition toponymique pour le remplacement de la désignation des districts électoraux 5 et 7 situés dans le secteur sud-ouest de la Ville de Terrebonne.</p> <p>N/D : 2024-01</p>

**IL EST RECOMMANDÉ :**

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité consultatif de toponymie du 23 avril 2024, que le comité exécutif :

APPROUVE pour le district électoral n° 5 la nouvelle désignation « La Bergeronne » afin de remplacer la désignation actuelle « Grand Ruisseau » ;

APPROUVE pour le district électoral n° 7 la nouvelle désignation « Côte de Terrebonne – Urbanova » afin de remplacer la désignation actuelle « Côte de Terrebonne ».

**SIGNATAIRE :**



Robert Chicoine  
2024.05.08  
08:13:35 -04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale :**

\_\_\_\_\_  
**Date :**

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	<p>Proposition toponymique pour le remplacement de la désignation des districts électoraux 5 et 7 situés dans le secteur sud-ouest de la Ville de Terrebonne.</p> <p>N/D : 2024-01</p>

### CONTENU :

#### Mise en contexte

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il est obligatoire de revoir le découpage des districts électoraux à chaque 4 ans. La désignation des seize (16) districts électoraux a été préalablement validée par le Comité consultatif de toponymie afin de faire partie du règlement numéro 764 en 2020.

Ce faisant, dans la foulée de l'adoption prévue le 27 mai 2024 du règlement 929 divisant la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux désignant et délimitant ces districts, il est pertinent de procéder à l'étude des désignations pour deux (2) de ceux-ci.

#### Historique des décisions

##### 2020-05-11 - # CM 218-05-2022

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 764 désignant les seize (16) districts électoraux.

## Description

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums, chaque district électoral doit contenir un nombre équivalent d'électeurs.

Avec la croissance démographique, le redécoupage de certains districts électoraux est inévitable et, ce faisant, les districts 5 et 7 n'en viennent plus à correspondre à l'entité historique/géographie/culturelle qu'ils désignaient de 2021 à 2024.

## Justification

**ATTENDU** que la désignation des seize (16) districts électoraux a été préalablement validée par le Comité consultatif de toponymie afin de faire partie du règlement numéro 764 en 2020 ;

**ATTENDU** que la nomination des districts électoraux a pour but de créer un sentiment d'appartenance pour les citoyens ;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est obligatoire de revoir le découpage des districts électoraux à chaque 4 ans ;

**ATTENDU** qu'un caucus a eu lieu le 27 mars 2024 concernant le nouveau découpage des districts électoraux ;

**ATTENDU** que suivant le redécoupage de plusieurs districts, il est pertinent de procéder à l'étude des désignations pour deux (2) de ceux-ci ;

**ATTENDU** que la confirmation des désignations était nécessaire avant l'adoption prévue le 27 mai 2024 du règlement 929 divisant la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux désignant et délimitant ces districts afin de les intégrer dans ce dit règlement ;

**ATTENDU** que les districts électoraux municipaux ne peuvent pas faire l'objet d'une officialisation selon l'avis technique de la Commission de toponymie du Québec ;

Il est unanimement résolu que le Comité de toponymie :

## RECOMMANDE :

**QUE** le Comité consultatif de toponymie propose les désignations suivantes pour faire partie de règlement numéro 929 :

District 5 : La Bergeronne

District 7 : Côte de Terrebonne – Urbanova

**QUE** la secrétaire du comité transmettre la recommandation à la Direction du Greffe et des affaires juridiques.

**Aspects financiers**

N/A

**Calendrier et étapes subséquentes**

Transmission de la recommandation à la Direction du Greffe et des affaires juridiques.

**PIÈCES JOINTES :**

- Formulaire de désignation toponymique ;
- Carte des districts électoraux, 2021-2024 ;
- Carte des districts électoraux, 2025-2029 v14.

**SIGNATURES :**

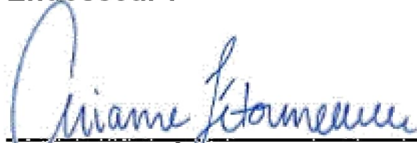
**Responsable du dossier :**



**Date : 2024-05-06**

**YANICK MARSAN**  
Conseiller - Planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable

**Endosseur :**



**Date : 2024-05-06**

**ARIANNE LÉVESQUE**  
Chef de division - Planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable

**Approbateur :**



Eliane Lessard  
2024.05.06  
20:34:57 -04'00'

**ÉLIANE LESSARD**  
Directrice  
Direction de l'urbanisme durable



Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-433-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la Direction de l'urbanisme durable à soumettre, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du Mérite municipal, dans la catégorie *Municipalité et développement durable*, pour sa politique du patrimoine intitulée *Notre patrimoine vivement présent*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	11 juin 2024
<b>Objet</b>	Candidature - Prix du mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) catégorie <i>Municipalité et développement durable</i> pour la Politique du patrimoine : notre patrimoine vivement présent.

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Direction de l'urbanisme durable à soumettre la candidature de la Ville de Terrebonne pour le Prix du mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans la catégorie *Municipalité et développement durable* pour la Politique du patrimoine : notre patrimoine vivement présent.

**Signataire :**



Robert Chicoine  
2024.05.08  
08:13:06 -04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

## SOMMAIRE DÉCISIONNEL

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	11 juin 2024
<b>Objet</b>	Candidature - Prix du mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) catégorie <i>Municipalité et développement durable</i> pour la Politique du patrimoine : notre patrimoine vivement présent.

### CONTENU

#### Mise en contexte

Les prix du Mérite municipal soulignent l'apport important de personnes, de groupes, d'organismes et de municipalités qui, par leurs initiatives, leur dynamisme et leur engagement, ont contribué au mieux-être et au développement de leur communauté.

Les prix remis lors de cette cérémonie de reconnaissance permettent aussi de mettre sous les projecteurs des projets mobilisateurs ou novateurs, sources d'inspiration pour tout le Québec.

La catégorie *Municipalité et développement durable*, vise à récompenser les municipalités ayant réalisé une démarche intégrée de développement durable visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidentes et résidents. Ce prix met de l'avant des interventions en matière de développement économique, social et environnemental selon un processus participatif de planification et de mise en œuvre.

#### Historique des décisions

**2024-03-19 – 144-03-2024**

Adoption de la Politique du patrimoine par le conseil municipal

## Description

### Le contexte :

La mise sur pied de cette politique sur le patrimoine est l'occasion de poser les grandes lignes structurantes de toutes les interventions municipales à venir et présentement à l'œuvre. Il va sans dire qu'en ces temps de grande mouvance, où l'actualité dépeint souvent un patrimoine québécois mis à mal, y réfléchir collectivement n'est pas un luxe, mais une véritable nécessité. L'objectif est de répondre à la multiplicité des enjeux et défis à relever en matière de patrimoine pour les années à venir. La ville souhaite agir comme modèle par ses actions et de façon cohérente, en plus d'être une alliée des acteurs du milieu, elle souhaite assurer la passation et la pérennité de ce riche patrimoine.

L'énoncé de vision résume les intentions : *un patrimoine qui participe à la qualité des milieux de vie, qui agit à la fois comme signature distinctive et comme trait d'union entre notre héritage historique et notre présent, en plus d'être un levier de développement durable ainsi qu'un attrait touristique et culturel.*

Le patrimoine de Terrebonne se veut un levier de développement durable aux niveaux environnemental, économique et social. Témoin de son identité culturelle, le patrimoine de Terrebonne s'intègre à ses milieux de vie et agit en tant que signature identitaire. Il mobilise tous les acteurs du milieu dans sa protection, sa conservation, son appropriation, sa restauration, sa mise en valeur et sa transmission.

### La démarche :

Cette politique est le fruit d'une collaboration entre citoyens, partenaires municipaux, administrateurs et élus. L'élaboration de la politique s'est échelonnée sur une période d'un peu plus d'un an, de novembre 2022 à mars 2024.

Le travail des élus et des gestionnaires a été appuyé par un comité de travail regroupant des professionnels et fonctionnaires qualifiés dans les domaines du patrimoine, de la culture et de l'aménagement du territoire. Parmi ceux-ci, on retrouve des représentants du conseil local du patrimoine de la Ville de Terrebonne, un représentant de la société d'histoire et du patrimoine, un représentant de la MRC Les Moulins ainsi que deux représentants de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT).

La consultation des citoyens a pris la forme d'un sondage électronique qui s'adressait au grand public. Mis en ligne au courant de l'été 2023, celui-ci portait sur les connaissances que possède la population à propos du patrimoine, sur les principaux enjeux auxquels la Ville est confrontée, sur les éléments de vision et sur les grandes actions à mettre en place.

## Justification

Critères d'évaluation du jury :

1. *Les retombées réelles ou attendues de la démarche pour la collectivité le jury évaluera la qualité des retombées réelles ou attendues pour la collectivité dans le cadre du projet (p. ex. si ces retombées auront une incidence sur l'ensemble de la collectivité ou sur une portion seulement).*
2. *La participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche, y compris les processus décisionnels que le jury examinera l'ensemble des actions de la municipalité pour favoriser la participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche.*

3. La prise en compte des trois dimensions du développement durable le jury s'assurera de la prise en compte des trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions environnementale, sociale et économique, dans le projet soumis. Il évaluera comment le projet se démarque par rapport à des réalisations similaires.

#### Aspects financiers

n/a

#### Calendrier et étapes subséquentes

Date limite du dépôt de candidature : 15 juin 2024

### PIÈCES JOINTES

Politique du patrimoine intitulée *Notre patrimoine vivement présent*

### SIGNATURES

Responsable du dossier et approbateur :



Eliane Lessard  
2024.05.07  
08:35:37 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Éliane Lessard, Urbanisme  
Direction de l'urbanisme durable

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 mai 2024.

**CE-2024-434-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1001-360 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 5821 – Bar, brasserie, taverne » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 9563-21, longeant Grande Allée entre la voie ferrée et la montée Masson.*

**QUE** le greffier ou l'assistante-greffière soit autorisé(e) à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera publié à cet effet.

**QU'**une conseillère ou un conseiller soit désigné(e) par le maire ou le maire suppléant pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de ladite assemblée de consultation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 16 mai 2024**




**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	11 juin 2024
<b>Objet</b>	Règlement numéro 1001-360 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 5821 – Bar, brasserie, taverne » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 9563-21, longeant Grande Allée entre la voie ferrée et la montée Masson.  (N/D : 1001-360)

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 5821 – Bar, brasserie, taverne » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 9563-21, longeant Grande Allée entre la voie ferrée et la montée Masson, sous le numéro 1001-360.

<b>Signataire :</b>		Robert Chicoine
		2024.05.08 08:15:55 -04'00'
	<b>Direction générale</b>	<b>Date</b>

## SOMMAIRE DÉCISIONNEL

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	15 mai 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	11 juin 2024
<b>Objet</b>	Règlement numéro 1001-360 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 5821 – Bar, brasserie, taverne » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 9563-21, longeant Grande Allée, entre la voie ferrée et la montée Masson.  (N/D : 1001-360)

### CONTENU

<b>Mise en contexte</b>
<p>Demandeur(s) : M. RICHARD McWILLIAMS          Propriétaire : GROUPE ROY &amp; LAPIERRE SENC          Adresse : 1341, Grande Allée          Lot(s) : 2 915 213 et 2 915 518</p>
<b>Historique des décisions</b>
<p><b>05-07-2023 CE-2023-620-DEC / CCU 2023-07-13.00 :</b></p> <p><i>Autorisation de la demande du requérant afin de spécifiquement autoriser l'usage « 5821 : Bar, brasserie, taverne » dans la zone 9563-21, et ce, aux conditions suivantes :</i></p> <p><i>1° La reconnaissance de l'usage « 5821 » ne doit pas inciter ou permettre la prolifération d'établissements de cette nature dans le secteur ;</i></p>



2° Il sera important de voir à ce que des limites et des facteurs de contingence, tel que prévu à l'article 113 al. 2 par. 4 et 4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soient mis en place ;

3° Faire un recensement afin d'identifier correctement les besoins en ce sens dans la zone.

### Description

Le projet de règlement numéro 1001-360 consiste à modifier le règlement de zonage numéro 1001, afin :

- Autoriser l'usage suivant en tant qu'« USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS » : « 5821 – Bar, brasserie, taverne »;
- Exiger les dispositions particulières traitant des aspects suivants :
  - Limiter le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires dans la zone à 2;
  - Limiter la superficie maximale de plancher à des usages identiques ou similaires dans la zone à 500 mètres carrés.

### Justification

Afin de permettre la poursuite des activités de salon de billard, et ce, tout en correspondant aux dispositions et normes de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), l'usage « 5821 : Bar, brasserie, taverne » doit être autorisé afin de pouvoir émettre un certificat d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo.

Ainsi, la Ville de Terrebonne doit modifier le règlement de zonage numéro 1001 de manière à encadrer les dispositions réglementaires applicables à l'usage proposé, et ce, selon les plans d'affaires et d'établissements prévus.

Le cadre réglementaire proposé vient limiter le nombre d'établissements destinés à cet usage dans la zone ainsi que la superficie maximale de plancher par établissement.

Le projet de règlement numéro 1001-360 a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

### Aspects financiers

N/A

### Calendrier et étapes subséquentes

- Avis de motion et adoption du projet de règlement
- Avis public
- Assemblée publique de consultation
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public de l'approbation référendaire

- Adoption du règlement
- Entrée en vigueur

## **PIÈCES JOINTES**

- Projet de règlement numéro **1001-360**
- Annexe « **A** »
- Plan des zones visées et contiguës
- Certificat de validation juridique

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Date : 2024-05-02

**YANICK MARSAN**  
Conseiller, planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :



Ariane Létourneau  
2024.05.06  
15:54:57 -04'00'

**ARIANNE LÉTOURNEAU**  
Chef de division planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :



Eliane Lessard  
2024.05.06  
16:08:08 -04'00'

**ÉLIANE LESSARD**  
Directrice  
Direction de l'urbanisme durable